

Chenal de Saint-Elme : les études avancent, le financement piétine

Des travaux doivent libérer le port, régulièrement obstrué par des posidonies. Un scénario est retenu, la question du financement n'est pas réglée. Les usagers perdent patience

« Vous n'avez pas les moyens de votre politique, M^{me} Le Guen ! Vous nous baladez depuis des années ! » Jeudi, le ton est monté de plusieurs crans, à la fin de la réunion du Clupp⁽¹⁾ de Saint-Elme, cette instance qui réunit autour d'une table, usagers, élus et responsables de l'autorité portuaire. Le responsable de ce coup de sang : Jacques Simon, représentant des plaisanciers, qui interpelle la première adjointe au maire de La Seyne, en charge des affaires maritimes. À l'origine – comme souvent –, l'épineuse question du chenal d'avivement, cet ouvrage censé libérer le petit port des posidonies, qui le rendent inutilisable une partie de l'année. Si des études préliminaires sont actuellement menées sur place, pour estimer au plus juste le coût des aménagements et celui d'un dragage – préalable indispensable –, la question du financement n'est toujours pas réglée.

« Le projet de financement que nous avons élaboré prévoit une participation de la ville à hauteur de 1,25 million d'euros », a rappelé Émilie Vergnes-Blancher, responsable des grandes opérations à Ports Toulon Provence (PTP). Une somme que la ville ne semble pas disposée à fournir. « Vous connaissez tous la situation précaire des finances de la ville », s'est défendue Raphaële Le Guen. Mais au-delà du budget communal, la première adjointe estime que la Ville n'a pas à participer à ces travaux.

Sans La Seyne, le projet « entravé »

« PTP est aujourd'hui en charge de la gestion des ports, ce que je déplore. Si la compétence était communale, nous aurions développé des projets différents. » Et de tenter une comparaison. « Si quelqu'un gare sa voiture chez vous, ce n'est quand même pas vous qui allez en payer les réparations. »

« Si le port de Saint-Elme n'est pas une priorité pour la Ville, dites-le nous, on peut le comprendre », lance encore Jac-

ques Simon. « Ce n'est pas la question, le port de Saint-Elme est une priorité pour moi », a martelé la première adjointe.

« Dans ces conditions, quelles sont les chances que ces travaux aboutissent ? », demandent encore les usagers. « Les possibilités de réalisation ne sont pas nulles, mais le projet se trouverait fortement entravé », explique, avec mesure, André Thomas, responsable d'exploitation à PTP.

« Quelles sont alors les solutions ? Pourquoi continuez-vous les études ? », demande incrédule un plaisancier. « Les études permettent de fixer précisément le coût de l'opération », lui répond-on. Mais pour son financement, mystère. Demander une rallonge à TPM ou au conseil général, qui doivent déjà mettre au pot ? L'hypothèse d'un financement européen, dans le cadre du fonds pour la pêche semble compliquée, même si Raphaële Le Guen se veut optimiste. La première adjointe indique rechercher des financements du côté de la région.

Un nouveau système provisoire

Dans ces conditions, les usagers du port risquent de rester englués encore un moment dans les posidonies. PTP a annoncé que le budget 2012 pour l'enlèvement des algues mortes passerait de 100 000 à 120 000 euros. Par ailleurs, un nouveau système de pompage est à l'étude. Une alternative moins coûteuse et contraignante à ce qui se fait aujourd'hui.

Les modalités techniques doivent encore être définies, à savoir, où seraient crachés les végétaux pompés, pour que les courants ne les ramènent pas aussitôt. Une solution qui a semblé séduire les représentants des usagers. « On préfère des solutions imparfaites mais réalisables qu'un chenal qui ne verra pas le jour avant vingt-cinq ans. »

CHRISTOPHE GAIGNEBET
cgaignebet@varmatin.com



Raphaële Le Guen (deuxième en partant de la droite), première adjointe, a défendu la position de la ville, face aux représentants des usagers (à gauche). (Photo C. G.)

Hausse modérée des tarifs portuaires

Jeudi, le gros morceau devait concerner la présentation des tarifs portuaires pour 2012. En vérité, ce point-là a été rapidement expédié. « Le président de PTP a souhaité que les tarifs soient indexés sur l'inflation », a indiqué André Thomas, directeur de l'exploitation pour l'autorité portuaire. L'augmentation devrait donc se situer aux environs de 1,8 % en 2012. Seuls les tarifs journaliers s'envolent de quelque 5 %, afin de tenter de dégager des recettes supplémentaires. La grille est affichée à la capitainerie et un cahier de doléance est ouvert aux usagers.

Les petits pénalisés

Actuellement, les tarifs se composent d'une partie fixe incompressible, égale pour tous les plaisanciers, et d'une autre, variable, proportionnelle à la place occupée sur le plan d'eau. « Avec ce mode de calcul, ceux qui possèdent de petites unités

sont pénalisés », a déploré Pascal Venel. Tableaux et courbes à l'appui, le représentant des plaisanciers plaide pour un système plus « égalitaire ». « Nous n'avons pas eu le temps de nous pencher sur cette question, a concédé Thomas. Mais ce qui est sûr, c'est que les recettes au final devront être les mêmes, quel que soit le mode de calcul. »

Travaux 2012

Parmi les chantiers prévus pour le prochain exercice, PTP annonce la réfection complète des sanitaires. Cet été, une canalisation vieille de trente ans a rompu. Autres travaux envisagés, la mise aux normes de l'aire de carénage, demandée depuis longtemps par les usagers de Saint-Elme. Enfin, un « point propre » devrait être installé sur le site.

Parking et mise à l'eau

« No parking, no business », disent les commerciaux. Dans

cette logique, et pour répondre à un besoin exprimé par certains usagers, PTP souhaitait réserver une dizaine de places de stationnement aux personnes venant utiliser la cale de mise à l'eau de Saint-Elme. Une autre façon de développer les recettes, relativement faibles sur ce petit port. Une aberration pour Raphaële Le Guen, qui estime qu'il y a déjà trop de circulation sur cette partie de la commune, pour vouloir attirer des plaisanciers supplémentaires. « Techniquement, ça me paraît inconcevable », a justifié l'adjointe. « De toute façon, les cales de mise à l'eau n'ont rien à faire en ville ». « Pourquoi les gens ne se gareraient pas plutôt du côté du Lazaret ? », propose un usager. « Et pourquoi surtout, les gens qui se garent sur le parking réservé aux remorques ne sont pas verbalisés ? » Devant l'hostilité de l'élue, la proposition est rejetée.